	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 21 décembre 2018</b>	<b>N° 2018-780</b>

Convocation du 14 décembre 2018

Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**


M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET  
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN  
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45  
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h20  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20  
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15  
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30  
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15  
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00  
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20  
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20  
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphan DELAUX à partir de 12h15  
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00  
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30  
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 9h30  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15  
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15  
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30  
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45  
  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00  
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 21 décembre 2018</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Secrétariat général <b>Direction Contrôle de gestion</b>	<b><i>N° 2018-780</i></b>

---

**Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC), Société publique locale (SPL) - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales.  
Rapport 2018 - Exercice 2017 - Information du Conseil métropolitain**

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur la Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC), Société publique locale (SPL) depuis avril 2012.

La SBEPEC est chargée de la gestion des équipements publics d'expositions et de congrès pour Congrès et expositions de Bordeaux (CEB), soit : le Parc des Expositions, le Palais des Congrès, le Hangar 14.

Bordeaux Métropole est le premier actionnaire avec 80 % du capital et la ville de Bordeaux est le deuxième actionnaire avec 20 % du capital. Le capital est intégralement détenu par ces deux actionnaires publics.

Trois chapitres seront traités successivement.

Le premier chapitre, relatif à la vie sociale, énonce les principales décisions prises en Conseil d'administration (CA), en Assemblée générale (AG) et en Assemblée spéciale à compter du début du dernier exercice comptable, arrêté à la date de rédaction de ce rapport.

Le deuxième chapitre porte sur l'activité et notamment les relations contractuelles de la SPL avec Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ainsi que le contrôle analogue.

Enfin, le troisième chapitre fait le point sur la situation financière de la société sur la base des derniers comptes arrêtés.

Une fiche d'identité de la SPL SPEBEC est annexée au présent rapport.

## I - VIE SOCIALE

Les points principaux de la vie sociale de la société sur la période allant du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport, peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau qui suit.

<b>REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX</b>	<b>2017</b>	<b>2018*</b>
Nombre de réunions du Conseil d'administration	3	1
Nombre de réunions de l'Assemblée générale	1	1
dont AG Mixte	0	0
<b>CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR</b>	<b>2017</b>	<b>2018*</b>
Publics	Non	Non
Privés	Non	Non
<b>EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL</b>	<b>2017</b>	<b>2018*</b>
Changement du montant du capital	Non	Non
Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Oui**	Non
<p>* : jusqu'à la date de rédaction du rapport : septembre 2018.</p> <p>** : Conformément à la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles), et la prise de compétence de Bordeaux Métropole en matière notamment de tourisme d'affaires, la ville de Bordeaux a cédé 7 500 actions à Bordeaux Métropole en janvier 2017. La nouvelle répartition du capital social à l'issue de cette cession est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Bordeaux Métropole 12 000 actions (80 % du capital social de la SPL (Société publique locale)),</li><li>- Ville de Bordeaux : 3 000 actions (20 % du capital social de la SPL).</li></ul>		

Légende : CA = Conseil d'administration ; AG = Assemblée générale

<b>PRINCIPALES DECISIONS</b>		
<b>Instance</b>	<b>Date</b>	<b>Nature de la décision prise</b>
CA	8/03/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 3 mai 2016,</li> <li>• Information portant sur le transfert du Palais des congrès et du Parc des expositions à Bordeaux Métropole dans le cadre de la Loi MAPTAM et sur la désignation de quatre représentants de Bordeaux Métropole au sein du CA de la SBEPEC,</li> <li>• Information portant sur la participation financière des collectivités à la phase 1 du projet de rénovation du Parc des expositions. La phase 1 se décompose en la phase 1A qui consiste en la démolition du hall 2 et en la construction d'un nouveau hall. Cette phase est estimée à 34,5 M€ HT. La subvention du Conseil régional votée par délibération s'élève à 4,5 M€ et une participation du département à hauteur de 5 M€ pourrait être envisagée. La phase 1B consiste en la réalisation de travaux de réhabilitation de l'enveloppe du hall 1 estimée à 21 M€ HT,</li> <li>• Adoption du projet de construction et de rénovation du Parc des expositions.</li> </ul>
CA	5/04/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 8 mars 2017,</li> <li>• Information portant sur l'état d'avancement du projet de construction et de rénovation du Parc des expositions,</li> <li>• Adoption de la demande d'un report d'augmentation de la redevance fixe pour 2017 et 2018,</li> <li>• Information portant sur les propositions d'aménagement des berges du lac,</li> <li>• Arrêté des comptes au 31 décembre 2016 et présentation du rapport de gestion. Affectation du résultat de 134 714 € en report à nouveau pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.</li> </ul>
CA	11/05/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 5 avril 2017,</li> <li>• Adoption de la mise en sécurité des façades du hall 1 du Parc des expositions,</li> <li>• Avenant à la convention d'exploitation SBEPEC/ CEB pour le report d'augmentation de la redevance fixe sur 2017 et 2018,</li> <li>• Information portant sur l'état d'avancement du projet de déconstruction du hall 2.</li> </ul>
AG	11/05/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du procès-verbal de l'AG du 2 juin 2016,</li> <li>• Adoption de la nouvelle répartition du capital avec modification du nombre de représentants au sein du conseil d'admini-</li> </ul>

		<p>nistration,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du rapport d'activité et de gestion de l'exercice 2016 et quitus à donner au conseil d'administration,</li> <li>• Approbation des comptes de la société au 31 décembre 2016 et lecture du rapport général du commissaire aux comptes,</li> <li>• Approbation des conventions réglementées visées à l'article L225-38 du Code du commerce et lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes,</li> <li>• Affectation du résultat de 134 714 € en report à nouveau pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.</li> </ul>
CA	15/05/2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 11 mai 2018.</li> <li>• Approbation de l'avenant N°1 à la convention portant mandat à la SBEPEC pour la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du Parc des expositions, du Palais des Congrès et du Hangar 14. Cet avenant stipule que Bordeaux Métropole se substitue à la ville de Bordeaux dans l'ensemble de ses droits et obligations issus de cette même convention ; de la convention réglementée d'utilisation du Palais des Congrès, du Hangar 14 et du parking du Parc des Expositions par Bordeaux Métropole pour une durée globale de 55 jours par an moyennant la somme de 385 286 euros ; de l'avenant N°1 à la convention d'occupation du parking du Parc des Expositions actant que Bordeaux Métropole se substitue à la ville de Bordeaux.</li> <li>• Approbation de l'avenant N°2 à la convention de sous-location du parc de stationnement entre la SBEPEC, la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et la SAS Parking Photovoltaïque et CEB ayant pour objet la substitution de Bordeaux Métropole en lieu et place de la ville de Bordeaux.</li> <li>• Présentation du rapport annuel 2016 de CEB : le chiffre d'affaires 2016 est globalement stable et s'élève à 27,4 M€, la redevance versée à la SBEPEC a été de 1,8 M€.</li> <li>• Arrêté des comptes au 31 décembre 2017 et présentation du rapport de gestion. Affectation du résultat de 193 085 € en report à nouveau pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.</li> </ul>
AG	06/06/2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du procès-verbal de l'AG du 11 mai 2017,</li> <li>• Adoption du rapport d'activité et de gestion de l'exercice 2017 et quitus à donner au Conseil d'administration,</li> <li>• Approbation des comptes de la société au 31 décembre 2017 et lecture du rapport général du commissaire aux comptes,</li> <li>• Approbation des conventions réglementées visées à l'article L225-38 du Code du commerce et lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes,</li> <li>• Affectation du résultat,</li> <li>• Mandat des commissaires aux comptes.</li> </ul>

## **2 – ACTIVITES ET RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LA VILLE DE BORDEAUX ET BORDEAUX METROPOLE**

### **2.1 Activité de la SPL et faits marquants en 2017**

#### ***Objet social de la SPL SBEPEC***

La SPL SBEPEC a pour objet l'exploitation, la gestion, l'entretien, la mise en valeur et la réalisation des équipements de toute nature à vocation économique qui lui sont ou seront remis ou dont le projet est initié par ses actionnaires. Elle peut procéder à la location de ces équipements auprès d'exploitants dûment qualifiés auxquels elle pourra confier tout ou partie de l'exploitation, de la gestion et de l'entretien ainsi que la réalisation de certains investissements.

Elle peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières, ou de communication se rapportant directement ou indirectement à l'objet d'intérêt général ci-dessus.

Elle peut en outre réaliser de manière générale toutes opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses collectivités territoriales actionnaires et sur le territoire.

Pour mémoire, la **transformation de la SAEM (Société anonyme d'économies mixte) SBEPEC en SPL** a été approuvée par le Conseil municipal de la ville de Bordeaux le 13 février 2012, puis par le Conseil communautaire du 13 avril 2012, pour enfin être approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire de la SBEPEC du 20 avril 2012.

#### ***Rappel concernant le choix d'un exploitant unique***

La ville de Bordeaux a décidé de confier à la SPL la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du Parc des expositions, du Palais des congrès et du Hangar 14 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et l'a autorisé à lancer une procédure ouverte de publicité et de mise en concurrence pour le choix d'un exploitant unique pour les 3 sites pour une durée de 15 ans.

Lors de cette procédure, 2 candidats ont été admis à négocier : GL Events et Congrès et expositions de Bordeaux (CEB).

La convention a été signée le 3 décembre 2012 avec Congrès et expositions de Bordeaux.

Le Tribunal administratif de Bordeaux a notifié à la SBEPEC une requête déposée en février 2013 par la société GL Events en vue de l'annulation du contrat précédemment signé, sur le fondement de l'arrêt "Tropic travaux signalisation". Le mémoire en défense de la SBEPEC a été déposé le 15 juillet 2013 auprès du Tribunal administratif. Un second mémoire en réplique a été déposé le 20 juin 2014 par l'avocat de la SPL, alors que le greffe du Tribunal administratif a fixé la date de clôture de l'instruction au 22 juin 2014.

Le Conseil d'administration de la SBEPEC, qui s'est tenu le 15 janvier 2016, a porté à la connaissance de ses actionnaires le jugement du Tribunal administratif du 30 décembre 2015, à savoir le rejet au fond de la requête de la société GL Events. La convention conclue entre la SBEPEC et CEB ne saurait être considérée comme une délégation de service public (DSP). A l'issue du délai de recours de 2 mois après notification de ce jugement, la société GL Events n'a pas fait appel de ce jugement qui doit donc être regardé comme définitif.

## ***Modification de la structure actionnariale dans le cadre de l'application de la loi MAPTAM***

Des modifications dans la répartition du capital social de la SBEPEC sont intervenues en fin d'exercice 2016 dans le prolongement de la prise de compétence par Bordeaux Métropole en matière de tourisme et en particulier, de tourisme d'affaires, résultant de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Le Parc des expositions et le Palais des congrès, propriétés de la ville de Bordeaux ont été transférés à Bordeaux Métropole. Le Hangar 14 relevait déjà de La Cub qui l'avait mis à disposition de la Ville de Bordeaux dans le cadre d'une Autorisation d'occupation temporaire (AOT).

La ville de Bordeaux a approuvé lors du conseil du 12 décembre 2016, la cession de 7 500 actions à Bordeaux Métropole qui a accepté de se porter acquéreur lors du conseil de métropole du 2 décembre 2016.

Les conventions de cession d'actions ont été signées le 17 janvier 2017.

La nouvelle répartition du capital social est la suivante :

- Bordeaux Métropole : 12 000 actions (soit 80% du capital social de la SPL),
- Ville de Bordeaux : 3 000 actions (soit 20% du capital social de la SPL).

Les modifications de la répartition du capital social ont entraîné la désignation de nouveaux représentants au sein du Conseil d'administration de la SBEPEC :

Bordeaux Métropole a désigné 4 représentants lors du conseil de métropole du 2 décembre 2016 et la ville de Bordeaux a désigné un représentant lors du Conseil du 12 décembre 2016.

## ***Activité opérationnelle de la SBEPEC pour l'année 2017***

### → **Parc des expositions**

Le projet de rénovation et de développement du Parc des expositions de Bordeaux est prévu selon 3 phases :

- « phase 1A » planifiée de 2016 à 2018 comprenant 1°) le remplacement du hall 2 par un nouveau hall modulable de surface équivalente et pouvant accueillir expositions et congrès, jusqu'à 6 000 personnes assises, 2°) des travaux de remise à niveau du hall 1. Son coût total est évalué à 38 M€.
- « phase 1B » planifiée de 2018 à 2020 pour des travaux de réhabilitation de l'enveloppe du hall 1. Son coût total est évalué à 22.5 M€.
- « phase 2 » planifiée après 2020 pour des travaux d'amélioration de la fonctionnalité du hall 1 (éclairage, chauffage, climatisation, traitement des sols). Son coût total est évalué à 21 M€.

Le plan de financement envisagé pour la rénovation du Parc des Expositions en 2 phases successives est présenté ci-dessous. Il a fait l'objet d'une actualisation fin 2017 et d'une décision modificative de Bordeaux Métropole par délibération du 6 juillet 2018.

A noter que ce plan de financement mentionne l'engagement financier du Département à hauteur de 5 M€ HT conformément aux échanges avec Bordeaux Métropole.



Modalités de financement (en millions d'euros)	Phase 1A (val. 2018) 2016/2019	Phase 1 B (val. 2018) 2019/2020	Total
Coût nouveau hall 2	33.0		33.0
Coût hall 1	5.0	21.0	26.0
<b>Coût total à financer</b>	<b>38.0</b>	<b>21.0</b>	<b>59.0</b>
SBEPEC	2.0	2.0	4.0
Ville de Bordeaux	6.0	4.0	10.0
Bordeaux Métropole	25.5	11.0	36.5
<i>Dont participation du département de la Gironde</i>	3.5	1.5	5.0
Région N. Aquitaine	4.5	4.0	8.5

Les principaux faits marquants de l'exercice 2017 sont :

- La déconstruction/ démolition du hall 2 :

- Le marché de déconstruction du hall 2 a été attribué le 19 janvier 2017 à la société Bordeaux démolition services (BDS). Le chantier a débuté le 20 février 2017. Ce chantier, qui s'est achevé début 2018 se chiffre à un montant de 136 K€ HT.

- Etudes et conception du nouveau hall :

L'Avant-projet sommaire (APS) version 2 a fait l'objet d'une approbation le 13 mars suite à l'avis du comité stratégique et du Conseil d'administration de la SPL.

L'avant-projet définitif (APD) remis le 15 mai a été validé le 22 juin avec réserves sur la base d'un coût prévisionnel de 22,9 M€ HT, un délai de travaux de 14 mois dont 2 de préparation et un mode de dévolution des travaux par lots séparés.

La demande de permis de construire a été déposée le 16 mai. Le président de Bordeaux Métropole a décidé de demander à la SBEPEC une amélioration de la qualité des façades et accepté en conséquence une augmentation du coût de l'opération de 1 M€ HT. Celui-ci a été porté in fine à 35,5 M€ HT (30,5 M€ HT pour le nouveau hall et 5 M€ HT pour le hall 1). L'arrêté du permis de construire a été délivré le 19 octobre.

- Attribution des marchés de travaux :

L'appel d'offres en vue de l'attribution des marchés publics de travaux a été lancé en procédure restreinte avec un allotissement en 12 lots, dont un macro-lot (lot 1) pour le gros œuvre. L'avis d'appel à candidature a été lancé le 19 juin pour une remise des dossiers de candidature le 19 juillet. La Commission d'appel d'offres (CAO) de la SBEPEC a procédé après analyse des dossiers au choix des candidats retenus pour la seconde phase le 28 août. Le dossier de consultation a été mis en ligne pour une remise des offres le 19 octobre. Lors de l'ouverture des plis il est apparu que toutes les offres remises pour le lot 1 dépassaient de 15% ou plus, l'estimation du Maître d'œuvre.

Avant que la CAO ne se réunisse, le comité des financeurs (comité stratégique) a donc été convoqué pour statuer sur cette question. Les membres présents ont décidé à l'unanimité de modifier le coût

prévisionnel de l'opération du nouveau hall et de le porter à 33 M€ HT, en intégrant la subvention de 5 M€ selon la lettre d'intention du président du Conseil départemental adressée au président de Bordeaux Métropole.

La CAO s'est réunie le 28 novembre pour décider des offres retenues. Les lots 6 (équipements scéniques) et 8 (menuiseries intérieures) ont été déclarés infructueux. Les marchés des 10 autres lots ont été attribués pour un montant de 25,2 M€ HT avec l'option de réalisation des travaux en 12 mois, à compter du 15 décembre, date de signature des marchés.

Un nouvel appel d'offres a été lancé le 10 janvier 2018 pour les lots 6 et 8. Les offres reçues ont été présentées à la CAO du 22 mars. Cette dernière a décidé d'attribuer les marchés aux 2 offres économiquement les plus avantageuses pour 660 K€ HT (lot 6) et 366 K€ HT (lot 8).

- Les travaux de remise à niveau du hall 1 :

La SBEPEC a fait procéder à une campagne de vérification de la stabilité des quelques 6 000 panneaux de façade du hall 1 en mars 2017. Celles-ci ont fait apparaître un certain nombre de désordres auxquels il convenait de remédier afin d'éviter tout risque de chute de ces panneaux. Une mission a été confiée au bureau d'étude Freelance études en cotraitance avec Cesma afin de mener les investigations complémentaires nécessaires et de proposer les solutions de mise en sécurité adaptées. La solution retenue et validée après avis d'un contrôleur technique a consisté à poser des plaquettes inox assurant le maintien mécanique des panneaux de bardage et de procéder à une réfection partielle des joints d'étanchéité les plus endommagés entre les panneaux. Après consultation, les travaux ont été réalisés au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 par l'entreprise Plebac qui a consolidé à titre préventif la totalité des panneaux de façade par la pose de plus de 9 000 plaquettes et procédé à la réfection d'environ 30% des joints d'étanchéité.

Ces travaux de mise en sécurité ne se substituent pas à la rénovation des façades du hall 1 qui reste nécessaire à moyen terme mais ils permettent de garantir à un horizon de 5 ans minimum la sécurité de ces éléments le temps de réaliser des études plus complètes en vue de la réhabilitation du hall 1.

Dans cet objectif, la SBEPEC a également confié début 2018 une étude de faisabilité technico-économique à Freelance études afin de retenir et de clarifier des objectifs cohérents pour cette nouvelle opération une fois la construction du nouveau hall achevée.

→ **Palais des Congrès**

Le montant annuel des divers travaux de remplacement et d'entretien des équipements à la charge de la SBEPEC pour le Palais des congrès s'est élevé à 30 K€ HT.

Ces travaux comprennent une prestation de recherche de défauts électriques sur l'éclairage des parkings attenants à l'ouvrage, les pannes devenant de plus en plus fréquentes. Le diagnostic a mis en évidence de nombreux défauts de conception de l'installation.

→ **Hangar 14**

Le montant annuel des divers travaux réalisés par la SBEPEC pour le Hangar 14 s'est élevé à 110 K€ HT. Ces travaux comprennent des réparations et reprises de peinture de la façade extérieure et des travaux de mise en accessibilité conformément à l'**Agenda d'accessibilité programmée (ADAP)**. Suite à ces travaux une attestation de conformité a été délivrée par l'APAVE pour l'ensemble du site.

## **2.2 Relations contractuelles**

A la clôture de l'exercice 2017, il n'y avait pas de relation contractuelle entre la SBEPEC et Bordeaux Métropole.

La **SBEPEC et la ville de Bordeaux** restaient liées par 4 conventions, approuvées antérieurement à l'exercice 2017 :

### **2.2.1 Convention cadre de location des bureaux**

En 2016, la SBEPEC a versé, au profit de la ville, la somme de 3 658,78 € HT au titre du loyer.

### **2.2.2 Prolongation du bail emphytéotique du 28 décembre 1989**

Un bail emphytéotique avait été signé le 28 décembre 1989 entre la SBEPEC et la ville de Bordeaux pour une durée de 25 ans pour deux ensembles immobiliers. La SBEPEC exerce tous les droits afférents à la propriété des immeubles du Parc des expositions.

Dans le cadre du programme de réhabilitation et d'amélioration du Parc des expositions entrepris par la SBEPEC en 2000, il a été procédé à la prorogation par anticipation de 6 ans, de la durée initiale du bail pour la porter à 31 ans à compter rétroactivement du 28 décembre 1989.

La SBEPEC a décidé en 2003 la construction de bâtiments financée par un crédit-bail de 20 ans nécessitant la prorogation du bail emphytéotique au-delà du terme prévu. Ainsi, un avenant au bail emphytéotique, autorisé par le Conseil municipal du 22 novembre 2004, a été signé le 4 février 2005 portant à 41 ans la durée du bail et au 28 décembre 2030 son expiration.

### **2.2.3 Convention pour la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du Parc des expositions, du Palais des congrès et du Hangar 14**

Cette convention, signée le 30 août 2012 entre la SBEPEC et la ville de Bordeaux, confie à la SBEPEC la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien des trois biens mis à disposition par la ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 : le Parc des expositions, le Palais des congrès et le Hangar 14. Cette convention cessera de produire ses effets à l'expiration du bail emphytéotique soit le 28 décembre 2030 ou de manière anticipée d'un commun accord entre les parties.

### **2.2.4 Convention d'occupation du parking du Parc des expositions**

Cette convention, signée le 27 octobre 2011 entre la SBEPEC et la ville de Bordeaux, a pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition du parking du Parc des expositions par la SBEPEC à la ville de Bordeaux pour les besoins de l'exploitation du nouveau stade, renommé stade « Matmut-Atlantique » en 2015. Cette convention cessera de produire ses effets à l'expiration du bail emphytéotique soit le 28 décembre 2030 ou de manière anticipée d'un commun accord des parties.

Les conventions ou avenants résultant du transfert de compétence entre la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole ont été signées courant 2018, à savoir :

- Avenant n°1 à la convention confiant à la SBEPEC la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du parc des expositions, du palais des congrès et du hangar 14 (2.2.3 ci-dessus) en date du 18 mai 2018 ;
- Convention d'utilisation de ces mêmes équipements par BM en date du 18 mai 2018 ;
- Avenant n°1 à la convention d'occupation du parking du parc des Expositions en date du 18 mai 2018 (2.2.4 ci-dessus) ;
- Avenant n°2 à la convention de sous-location du parc de stationnement du parc des expositions (centrale photovoltaïque).

## **2.3 Contrôle analogue**

### **2.3.1 Cadre juridique**

La loi du 28 mai 2010 pose les conditions d'un fonctionnement *in house* en droit français en créant les Sociétés publiques locales (SPL). Leurs modalités d'intervention dispensées de toute publicité et mise en concurrence préalables sont en conformité avec les principes posés par le droit communautaire.

La loi laisse aux collectivités le soin d'organiser les conditions d'exercice d'un contrôle sur la SPL analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, et qui constitue une condition *sine qua non* du *in house*. Il revient cependant à chaque collectivité locale de prescrire les formes d'un tel contrôle.

Les modalités d'exercice du contrôle analogue doivent être inscrites dans les statuts de la SPL et peuvent figurer dans un règlement intérieur. Dans la pratique, le contrôle analogue s'exerce au travers de la gouvernance avec une nécessaire et active participation des élus et une indispensable information des actionnaires.

### **2.3.2 Les statuts de la SPL**

Le rapport annuel des élus est prévu par l'article 33 des statuts de la SPL : « *Les représentants des collectivités territoriales doivent présenter au moins une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la Société conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales. A ce titre, ils peuvent réclamer la fourniture de toute pièce ou de tout élément d'information propres à éclairer leur rapport* ».

Le contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires sur la SPL SBEPEC est défini par l'article 34 de ces mêmes statuts : « *Les collectivités actionnaires représentées au Conseil d'Administration doivent exercer sur la Société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services* ».

Les actionnaires de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux, représentant les deux collectivités, ont eu communication des documents préalables aux Conseils d'administration de la SPL et ont assisté à ces dites instances ou le cas échéant ont été excusés. La Direction du contrôle de gestion de Bordeaux Métropole a eu communication des documents et informations nécessaires à la rédaction du présent rapport de l'exercice 2017.

## **3 – SITUATION FINANCIERE DE LA SBEPEC**

### **3.1 Les comptes de l'exercice 2017**

L'année 2017 est la cinquième année d'application de la convention conclue le 3 décembre 2012 entre la SPL SBEPEC et Congrès et expositions de Bordeaux (CEB).

#### ***Le compte de résultat***

En milliers d'€	2016	2017	Variation 2017 vs 2016 en K€	Variation 2017 vs 2016 en %
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 356</b>	<b>2 629</b>	<b>274</b>	<b>11,6%</b>
Chiffre d'affaires	1 906	2 172	267	14,0%
Redevances Parc Expositions, Palais des Congrès et Hangar 14	1 594	1 830	236	14,8%
Redevances Parc Auto photovoltaïque	312	342	30	9,6%
Redevances Climatisation parc des expositions	0	0	0	
Autres produits			0	
Divers	0	0	0	
Participation Ville de Bordeaux	0	0	0	
Reprises sur prov et transf de charges	450	457	7	1,5%
Autres produits d'exploitation	0	0	0	0,0%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 040</b>	<b>2 316</b>	<b>276</b>	<b>13,5%</b>
Achats et charges externes	1 006	1 433	427	42,4%
Impôts et taxes	272	313	41	15,3%
Charges de personnel	179	203	24	13,1%
Dotation aux amortissements sur immobilisations	313	259	-54	-17,2%
Dotation aux provisions pour risques et charges	270	108	-162	
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0,0%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>316</b>	<b>313</b>	<b>-2</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>39</b>	<b>14</b>	<b>-25</b>	<b>-63,9%</b>
<b>Charges financières</b>	<b>56</b>	<b>52</b>	<b>-4</b>	<b>-6,9%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-17</b>	<b>-38</b>	<b>-21</b>	<b>122,6%</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>31</b>	<b>24</b>	<b>-7</b>	<b>-23,3%</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>128</b>	<b>8</b>	<b>-120</b>	<b>-93,7%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-97</b>	<b>16</b>	<b>113</b>	<b>-116,6%</b>
IS	68	97	29	43,4%
<b>Résultat net</b>	<b>135</b>	<b>194</b>	<b>60</b>	<b>44,5%</b>

Au cours de l'exercice 2017, un chiffre d'affaires de 2 172 K€ a été réalisé, contre 1 906 K€ en 2016, soit une hausse de 14 % (+ 267 K€) par rapport à l'exercice précédent.

Le **chiffre d'affaires** se décompose principalement de la manière suivante :

- 84 % correspondent à la redevance perçue de l'exploitant CEB, en application de la convention signée le 3 décembre 2012 pour l'exploitation du Parc des expositions, du Palais des congrès et du Hangar 14.  
Cette redevance comporte une part fixe de 1 300 K€ et une part variable assise sur le chiffre d'affaires de l'exploitant et sur le résultat des 3 sites, de sorte que le montant total de redevance pour 2017 s'élève à 1 830 K€ contre 1 594 K€ en 2016 ;
- 16 %, soit 342 K€ dont 300 K€ proviennent du loyer versé par la SAS Parking Photovoltaïque du Parc des expositions pour l'exploitation de la centrale photovoltaïque, 42 K€ correspondent à des redevances et produits divers.

En sus du chiffre d'affaires réalisé, les produits d'exploitation sont composés de **reprises sur provisions pour charges de gros entretien** d'un montant de 457 K€ contre 450 K€ en 2016.

Les deux principales opérations réalisées en 2017 sont d'une part les travaux de vérification de façade du hall 1 du Parc des Expositions, pour un montant de 276 K€ et d'autre part les travaux de mise en accessibilité sur le hangar 14 et le hall 3 du Parc des Expositions pour 132 K€.

Les **produits d'exploitation** ressortent ainsi à 2 629 K€ en 2017 contre 2 356 K€ en 2016 (+274 K€ / +11,6%).

Parallèlement, les **charges d'exploitation** s'établissent à 2 316 K€ en 2017 contre 2 040 K€ en 2016, soit une hausse de 276 K€ (+13,5%). La hausse des charges d'exploitation s'explique en grande partie par la hausse des achats et charges externes représentant près de 62% des charges d'exploitation.

Ces achats et charges externes augmentent de 42,4% par rapport à 2016, soit de 427 K€. Ces postes de dépenses sont principalement :

- la redevance versée à Setco (Dalkia) jusqu'en 2020 pour la concession de la centrale d'énergie alimentant les halls 1 et 2 pour un montant de 360 K€,
- le loyer de crédit-bail pour la construction des halls 3 et 4 pour un montant de 228 K€,
- les assurances multirisques pour le Parc des expositions pour un montant de 139 K€,
- les travaux de maintenance et gros entretien réalisés sur le Parc des Expositions et son parking auto, le hangar 14 et le palais des congrès pour un montant total de 640 K€ TTC. Ce poste augmente de plus de 425 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Les impôts et taxes augmentent de 15,3% entre 2016 et 2017, soit 41 K€, principalement en raison de l'augmentation de la taxe foncière du Parc des expositions et de son parking.

Les frais de personnel affichent 203 K€ et présentent une hausse de 24 K€ par rapport à 2016. Cela s'explique par l'embauche d'un directeur de projet à temps partiel à partir de septembre 2017 pour le suivi du projet de nouveau hall.

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent à 259 K€, soit une baisse de 54 K€ du fait de l'amortissement complet de certains composants à fin 2016.

Les dotations aux provisions pour gros entretien sont de 108 K€ et concernent la deuxième phase de travaux de mise en accessibilité du Palais des congrès.

Le **résultat d'exploitation** s'élève à 313 K€ contre 316 K€ en 2016, soit 14,4 % du chiffre d'affaires.

Le **résultat financier** est issu de la différence entre les intérêts perçus sur le placement des disponibilités et les intérêts versés pour la couverture de taux du crédit-bail des halls 3 et 4 du Parc des expositions (contrat de « swap » souscrit en 2012). En 2017, le résultat financier est déficitaire de 38 K€.

Le **résultat exceptionnel** s'élève à 15 K€, il correspond principalement à la quote-part des subventions d'investissement accordées au cours des exercices antérieurs virée au résultat annuel.

Combiné de ces éléments, le **résultat net de l'exercice** 2017 présente un bénéfice de 193 K€ représentant 9% du chiffre d'affaires de la société.

## Le Bilan

En milliers d'€	2015	2016	2017	Variation 2017 vs 2016 en K€	Variation 2017 vs 2016 en %
<b>Actif</b>	<b>7 152</b>	<b>7 186</b>	<b>39 552</b>	<b>32 366</b>	<b>450,43%</b>
Immobilisations nettes	1 783	1 886	3 409	1 523	80,74%
Créances	666	1 434	28 401	26 967	1880,09%
Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	4 671	3 835	7 716	3 881	101,20%
Autres	32	30	26	-4	-13,81%
<b>Passif</b>	<b>7 152</b>	<b>7 186</b>	<b>39 552</b>	<b>32 366</b>	<b>450,43%</b>
Fonds propres	1 226	1 330	33 999	32 669	2455,80%
Dont capital	229	229	229	0	0,00%
Dont subventions d'équipement	136	106	32 582	32 476	30781,36%
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>1 090</b>	<b>1 225</b>	<b>1 417</b>	<b>192</b>	<b>15,70%</b>
				0	
Provisions	5 309	5 131	4 783	-348	-6,78%
Dettes financières	0	0	0	0	
Dettes d'exploitation et divers	617	725	747	22	3,09%
Autres	0	0	23	23	

La SPL SBEPEC finance une partie de ses infrastructures (notamment le hall n°3 et 4) en crédit-bail et ce depuis 2005. Pour mémoire, le choix du financement de l'opération s'était porté sur un crédit-bail d'un montant de 25 M€ sur une durée de 20 ans. Les collectivités participantes (la ville de Bordeaux, La Cub - devenue Bordeaux Métropole en 2015 -, le Département et la Région) avaient délibéré pour financer une partie de ce projet, à hauteur de 3,874 M€ chacune. Ce mode de financement explique le niveau relativement bas des immobilisations d'une telle structure.

Le **patrimoine** de la SPL, non financé par crédit-bail, tend à être complètement amorti. En effet, le taux d'obsolescence des infrastructures (cumul des amortissements sur valeur brute des immobilisations) est relativement élevé : 87 % à fin 2017.

Patrimoine	2015	2016	2017
Immobilisations Brutes	23 561	23 978	25 759
Cumul des amort	21 778	22 091	22 350
Immobilisations nettes	1 783	1 886	3 409
<b>Taux d'obsolescence</b>	<b>92%</b>	<b>92%</b>	<b>87%</b>

Les immobilisations s'élèvent à 3 409 K€ en valeur nette des amortissements et concernent essentiellement la construction des bâtiments sanitaires du Parc des Expositions en 2012 et 2014, ainsi que l'extension de l'alimentation électrique du hall 1, réceptionnée en avril 2015. Les immobilisations en cours à hauteur de 2 178 K€ comprennent les dépenses engagées en 2015, 2016 et 2017 en vue de la construction du nouveau hall d'expositions et de congrès. Il s'agit essentiellement d'honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, des diagnostics préalables ainsi que de la déconstruction du hall 2.

Les **créances clients** s'élèvent à **1 237 K€** et comprennent notamment une créance de 788 K€ de redevance de CEB au 31 décembre 2017.

Les **autres créances** pour **628 K€** correspondent essentiellement à des créances fiscales parmi lesquelles figure un crédit de TVA de 557 K€.

Les **créances diverses** d'un montant de **26 536 K€** se composent principalement des subventions d'investissement à recevoir pour le projet de construction du nouveau hall d'expositions et de congrès.

En effet les décisions d'octroi de ces subventions relatives à la phase 1A du projet de rénovation du Parc des Expositions accordées à la SBEPEC par Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et la Région Nouvelle Aquitaine sont intervenues dès 2017. Sur un total de 32,5 M€ acquis au 31 décembre 2017, 6 M€ d'acompte ont d'ores et déjà été versés par Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine, ce qui porte le montant des subventions restant à recevoir à 26,5 M€.

La **trésorerie** augmente en 2017 de 3 881 K€ et atteint 7 716 K€ au 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par le versement en décembre 2017 des acomptes sur subvention d'investissement de 3 M€ chacun de la part de Bordeaux Métropole et de la Région. Ces disponibilités se répartissent à hauteur de 2 540 K€ sur compte courant, 4 300 K€ de placements sur livrets et 876 K€ de comptes à terme.

La **situation nette** s'établit à la clôture à 1 417 K€ et s'améliore de 192 K€ par rapport à 2016 en lien avec le bénéfice comptable de l'exercice.

La **provision pour grosses réparations** s'élève à 4 783 K€ en 2017 contre 5 131 K€ au 31/12/2016. La baisse de 348 K€ s'explique par l'effet combiné :

- des reprises de 455 K€ dont 276 K€ de travaux de vérification et de sécurisation des façades du hall 1 menées en 2017 et 132 K€ de première tranche de travaux de mise en accessibilité du hangar 14 et du hall 3 réalisés dans le cadre de l'agenda d'accessibilité des 3 sites.
- A une dotation supplémentaire de 107 K€ concernant la seconde tranche de travaux à réaliser sur la période 2019-2021 dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée du palais des congrès.

	Prov au 31/12/2015 (c/1572)	Dotations	Reprises (c/7815)	Prov au 31/12/2016 (c/1572)	Dotations	Reprises (c/7815)	Prov au 31/12/2017 (c/1572)
<b>Provision pour charges de gros entretien</b>	<b>5 309</b>	270	448	<b>5 131</b>	107	455	<b>4 783</b>

Ainsi au 31 décembre 2017, le Plan pluriannuel de gros entretien (PGE) actualisé correspond à ces provisions et se compose des postes agrégés ci-dessous :



Travaux de gros entretien provisionnés	Bâtiment	Montant € HT	Echéance - Réalisation
Réfection des façades et éléments de bardage	Hall 1	1 786 789	2018-2020
Protection et traitement des charpentes métalliques	Hall 1	682 000	2019-2020
Tableaux électriques (remplacement de petits équipements)	Hall 1	30 000	2019-2020
<b>Sous-Total</b>	<b>Hall 1</b>	<b>2 498 789</b>	
Agenda d'accessibilité programmé	Palais des congrès	226 735	2018-2021
Entretien des enrobés et des voiries	Parkings et extérieurs	2 057 766	2019-2022
<b>Sous-Total</b>		<b>2 284 501</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>4 783 290</b>	

La SPL SBEPEC n'a aucun emprunt ni dettes à court terme auprès des établissements de crédit. Mais pour mémoire, elle a financé le hall 3 et 4 par crédit-bail générant un loyer (ou annuité) de 227 K€ depuis 2015 et jusqu'en 2025.

La **Capacité d'Autofinancement** se dégrade de 172 K€ par rapport à 2016, ce qui signifie que l'activité de la SPL en 2017 a puisé sur ses ressources.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2016	2017
Résultat net	135	194
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	583	367
- Reprises sur amortissements et provisions	-424	-455
- Produits des cessions des éléments d'actifs	-	-
+ Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	-	-
- Quote-part des subventions d'inv virée au res	-44	-30
<b>CAF</b>	<b>249</b>	<b>76</b>

### 3.2 Les perspectives en 2018

Les prévisions financières 2018 peuvent être résumées comme suit :

En milliers d'€	Réel 2017	Prévisionnel 2018	Variation 2017 vs 2016 en K€
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 629</b>	<b>2 750</b>	<b>120</b>
Chiffre d'affaires	2 172	2 660	487
Redevances Parc Expositions, Palais des Congrès et Hangar 14	1 830	1 955	125
Redevances Parc Auto photovoltaïque	342	320	-22
Redevances Climatisation parc des expositions	0	0	0
Autres produits		385	385
Divers	0	0	0
Participation Ville de Bordeaux	0	0	0
Reprises sur prov et transf de charges	457	90	-367
Autres produits d'exploitation	0	0	0
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 316</b>	<b>2 410</b>	<b>94</b>
Achats et charges externes	1 433	1 240	-193
Impôts et taxes	313	310	-3
Charges de personnel	203	235	32
Dotation aux amortissements sur immobilisations	259	225	-34
Dotation aux provisions pour risques et charges	108	400	292
Autres charges de gestion courante	0	0	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>313</b>	<b>339</b>	<b>26</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>-4</b>
<b>Charges financières</b>	<b>52</b>	<b>50</b>	<b>-2</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-38</b>	<b>-40</b>	<b>-2</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>0</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>-1</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>1</b>
<b>RCAI</b>	<b>291</b>	<b>316</b>	<b>25</b>

En 2018, le chiffre d'affaires prévisionnel avoisinerait 2 660 K€ contre 2 172 K€ en 2017.

Les charges d'exploitation devraient augmenter de 94 K€.

Le résultat d'exploitation ressortirait à + 339 K€ contre 313 K€ en 2017.

Le résultat financier serait déficitaire de 40 K€ du fait de la baisse continue des taux d'intérêts des placements financiers (comptes à terme).

Le résultat exceptionnel est stable à 17 K€.

Le résultat avant impôt (RCAI) devrait être de l'ordre de 316 K€ à fin 2018 contre + 291 K€ en 2017.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté par l'administrateur représentant Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration de la SPL SBEPEC, au titre de l'exercice 2017.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>26 DÉCEMBRE 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>26 DÉCEMBRE 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---